

Déclaration du curé Camirand au sujet de l'avis d'éviction envoyé à des grévistes d'Asbestos

[**Note de l'éditeur** : Le 21 avril 1949, les journaux annoncent que la compagnie Canadian Johns-Manville, Ltd., aurait envoyé des avis d'éviction qui auraient touché une centaine de personnes, incluant des grévistes de l'amiante et des membres de leur famille. La compagnie possédait une cinquantaine de maisons à Asbestos, dont un certain nombre qu'elle louait à ses employés. Or, les employés qui étaient en grève refusaient de payer le loyer à la compagnie. Celle-ci aurait donc envoyé des avis d'expulsion aux récalcitrants. Par ailleurs, elle aurait désiré loger dans ces maisons ses « nouveaux employés ».

Le curé Philippe Camirand était l'aumônier des syndicats de l'amiante en grève. Il fut fort actif durant la grève, le sous-sol de son église étant pratiquement devenu le quartier-général des grévistes.

On lira ailleurs dans la collection de documents, le texte de l'intervention ferme d'Antonio Barrette sur cette question. Pour sa part, la C.T.C.C. déclara : « [La Canadian Johns-Manville] ne peut moralement se servir des droits et privilèges que lui confère son titre de propriétaire pour influencer ses relations avec ses employés. C'est à proprement parler du chantage de la plus basse espèce ».

M. George Foster, gérant de la Canadian Johns-Manville, nia que la compagnie aurait envoyé des avis d'éviction aux grévistes. Cependant, il admit que la compagnie aurait informé ses locataires que « tôt ou tard nous devons trouver un abri à nos employés qui travaillent actuellement ». Le 21 avril, le porte-parole de la compagnie aurait déclaré : « Depuis le 13 février, nous n'avons pas été payé une seule fois. Nous avons demandé aux hommes de reprendre le travail. S'ils refusent, il ne nous reste qu'une solution : engager d'autres ouvriers. Et pour loger ces derniers, nous aurons besoin de nos maisons ».]

« [M. le curé Philippe Camirand] a prévenu les grévistes qu'il ne laisserait pas la compagnie les évincer de leurs logis. Si la police va chez vous dans ce but, [...] faites-moi appeler. Avant qu'ils ne sorte un seul de vos meubles, ils devront passer sur le corps de votre curé qui sera présent. Cette affaire de logis est la plus sale de toute la grève. Il faut que la compagnie soit bien dépourvue de moyens pour recourir à de telles saletés. »

Source : *Le Devoir*, 22 avril 1949.